

Argumentaire

NON à une baisse des pensions

Crise sanitaire et mobilisations ont reporté le projet de réforme des retraites, mais les pensions et les (futur·es) retraité·es restent dans le collimateur.
Argumentaire contre la propagande préparant une forte régression du niveau des retraites.

L'avenir qui nous est prévu pour le jour d'après n'est pas meilleur que le jour d'avant, il serait même pire !

Le gouvernement persiste à supprimer des lits d'hôpitaux et des emplois publics, à distiller le refrain de la dette qu'il faudra rembourser à la sortie de la pandémie.

Pour son second mandat, Macron promet l'austérité. Le programme de stabilité envoyé à Bruxelles prévoit de faire revenir le déficit public sous les 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2027, par une compression de la dépense publique et l'inscription de cette compression dans la Constitution. Ce serait une compression historique ! Alors que depuis 30 ans, la pression de la forte augmentation des besoins a imposé une augmentation annuelle des dépenses de 0,7 %, le gouvernement prévoit 0,5 % en 2023, seulement 0,6 % en 2024 et 0,7 % les années suivantes. Pire, il s'inspirerait du secteur de la santé, qui doit respecter les objectifs nationaux de dépenses d'assurance-maladie (ONDAM). Le gouvernement appliquerait aux dépenses publiques ce système de l'ONDAM, pour maîtriser un rythme fixe de croissance des dépenses, garanti en l'inscrivant dans la Constitution. Nous devons nous préparer, entre autres, à une réduction des dépenses de retraite, dans une période d'augmentation du nombre de retraité·es.

L'offensive contre les (futur·es) retraité·es prend la forme de sordides attaques contre les retraité·es et leurs droits. Accusés d'être privilégiés, ils devraient « contribuer à l'effort de guerre sanitaire », accepter une baisse des pensions.

Retraité·es privilégié·es ?

Un matraquage médiatique présente les retraité·es comme des privilégiés avec des arguments du genre :

- 1- la part des retraites a augmenté dans le PIB,
- 2- le niveau de vie des retraité·es atteint 110 % de celui des actifs,
- 3- la pension moyenne augmente constamment.

Pour s'opposer à ces arguments, il suffit de regarder le récent et officiel rapport de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) chargée de fournir à ses ministères de tutelle, des informations et des analyses. Les citations de la DREES figurent en rouge. L'ensemble du rapport est disponible en cliquant [ici](#).

1- La part des retraites a augmenté dans le PIB ?

Oui, mais c'est une pirouette mathématique malhonnête qui sous-entend, à tort, que les pensions sont plus importantes. Dans la réalité, les pensions n'ont pas été augmentées, c'est le PIB qui a baissé, de 9 % selon l'INSEE, de 11 % selon le gouvernement. La part des pensions, inchangée à 331 milliards d'euros, prend plus de place dans un PIB en baisse, c'est mathématique, ce n'est pas une augmentation des pensions.

A noter une « économie » provoquée par le décès de 22 500 retraité·es, qui ont payé le prix fort, sur un total de 29 200. Mais cela se voit à peine dans les comptes car ils ne représentent que 0,15 % des 17 millions de personnes en retraite.

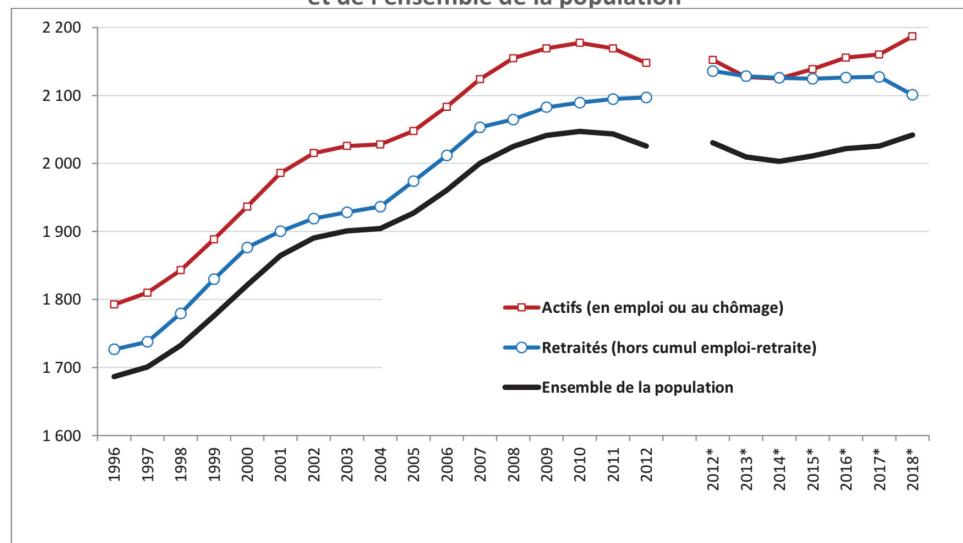
Sur le long terme, malheureusement si rien ne change, de plus en plus de retraité·es se répartiront une part de plus en plus faible de la richesse produite, selon la note du COR du 15 octobre 2020. La part de 14 % du PIB en 2020 va diminuer et annuler la hausse provoquée par la crise sanitaire d'ici 2024. Ensuite elle baissera à partir de 2030 pour atteindre 12,6 % en 2070, sous l'effet du recul de l'âge du départ en retraite, du ralentissement du nombre de personnes arrivant en retraite, du cumul des contre-réformes qui attribuent une pension représentant une proportion de plus en plus faible de l'ancien salaire.

2- Le niveau de vie des retraité·es atteint 110 % de celui des actifs ?

Là aussi, il s'agit d'une pirouette mathématique résultant des éléments entrant dans les statistiques et de la définition du niveau de vie : aux revenus (dont les pensions) sont ajoutés le patrimoine qui, selon toute logique, s'acquière et s'accumule tout au long de la vie, est supérieur en fin de vie à celui de la naissance. Le patrimoine représente 9,3 % des revenus pour l'ensemble de la population et 14,9 % de ceux des retraités. Cela est clairement expliqué dans le rapport de la DREES : « L'indicateur de niveau de vie tient également compte des autres ressources des ménages, dont les revenus du patrimoine (plus élevés en moyenne pour les retraités) ».

Définition du niveau de vie : il se mesure par ménage en tenant compte du nombre d'enfants à charge. Le revenu réel des pensions est inférieur à celui de la population, mais la statistique du niveau de vie des pensions des ménages est supérieure, car elle prend en compte le nombre d'enfants à charge : « L'indicateur de niveau de vie tient compte des différences de structure des ménages. En effet, bien que les ménages de retraités aient des revenus en moyenne plus faibles que l'ensemble de la population, leur niveau de vie est en moyenne plus élevé, car ils ont plus rarement des enfants à charge ».

Niveau de vie moyen des retraités comparé à celui des actifs et de l'ensemble de la population



Sources : INSEE-DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018.

La comparaison est faussée : certes les retraité·es semblent avoir un niveau de vie supérieur à l'ensemble de la population, mais il est inférieur à celui des actifs (en emploi ou au chômage).

Le rapport du COR de novembre 2020, dont ce graphique est extrait, explique que « les inactifs non retraités (enfants, étudiants, femmes au foyer, personnes handicapées ou invalides, etc.) ont un niveau de vie relativement faible, ce qui explique que le niveau de vie moyen des actifs comme celui des retraités se situent au-dessus de celui de l'ensemble de la population ».

3- La pension moyenne augmente constamment ?

C'est l'argument de certaines personnes mal intentionnées pour prétendre que les retraité·es sont privilégié·es. Il est vrai que des statistiques montrent que, jusqu'à ces dernières années, la pension moyenne a augmenté.

Elles cachent un fait plus concret : la pension de chaque personne n'a pas bougé ou peu, au mieux selon l'inflation, donc avec une baisse du niveau de vie. Cette apparente contradiction s'explique, l'augmentation de la pension moyenne est provoquée par l'effet Noria, les nouveaux retraités ont des pensions plus élevées que celles des décédés.

La hausse de la pension est due à l'effet dit « de Noria ». En effet, disposant de carrières plus favorables, les nouveaux retraités – une fois qu'ils ont liquidé toutes leurs pensions – perçoivent en moyenne des montants de pension supérieurs à ceux des anciens retraités. Parallèlement, la pension des retraités qui décèdent en cours d'année est inférieure à celle des retraités plus jeunes. Entre 2013 et 2018, la pension brute de droit direct (majoration pour trois enfants ou plus comprise) des retraités résidant en France augmente ainsi de 1,9 % en euros constants (c'est-à-dire corrigés de l'inflation), pour l'essentiel en raison de l'effet de noria.

Jusqu'en 2017, cet effet Noria était plus important que celui de l'inflation annuelle. La pension moyenne des retraités progressait d'année en année en euros constants par le simple jeu du renouvellement de la population des retraités, bien que les pensions individuelles soient, en règle générale, indexées sur les prix.

Un regard sur l'évolution du pouvoir d'achat par périodes montre une dégradation à partir de 2013, aggravée pour l'année 2018.

De 2008 à 2013, le pouvoir d'achat des pensions de la plupart des régimes de base et complémentaires avait augmenté de 0,1 % par an en moyenne annuelle, avec toutefois des disparités dans les régimes complémentaires. Le pouvoir d'achat des pensions du régime complémentaire des artisans a crû de 0,5 % par an en moyenne, tandis qu'il a diminué de 0,3 % à l'Agirc.

Entre 2013 et 2018, le pouvoir d'achat des pensions des régimes de base a diminué de 0,4 % en moyenne par an. La baisse est comparable pour les pensions versées par l'Agirc-Arrco (- 0,5 % par an en moyenne).

La situation se dégrade davantage en 2018.

En 2018, la pension moyenne baisse aussi à cause de l'augmentation de la CSG pour les 69 % de retraité·es dont le taux est passé de 6,6 % à 8,3 %, et à cause d'une inflation supérieure à l'effet Noria. Le président Macron élu en promettant notamment « *avec moi, le pouvoir d'achat des retraité·es sera préservé* » a, non seulement comme ces prédecesseurs, bloqué le niveau de la pension, mais il a diminué son montant !

La baisse des pensions est due aussi au gel de la pension de base, à l'augmentation de seulement 0,6 % de la complémentaire Agirc-Arrco, alors que l'inflation a été de 1,6 %.

Comme les prix ont augmenté en 2018, et ce dans une proportion supérieure à celle de l'effet de noria, la pension moyenne en euros constants a diminué. Par ailleurs, le montant moyen de la pension de droit direct nette diminue : -1 % par rapport à 2017 en euros courants, soit -2,6 % en euros constants.

En 2018, la pension brute moyenne tous régimes confondus des personnes déjà retraitées fin 2017 diminue, en un an, de 1,4 % en euros constants.

Le ratio de la pension nette moyenne au revenu d'activité net moyen diminue de 2,2 points en 2018, après avoir augmenté progressivement depuis 2010.

A l'inverse de cette propagande, le rapport de la DREES montre la réalité des retraité·es :

- **Le revenu disponible mensuel moyen par ménage** est de 3 060 € pour l'ensemble de la population. Il est plus faible (2 740 €) pour les ménages où une personne est en retraite et encore plus faible (2 570 €) pour les ménages où les deux sont retraités (données de la DREES). La pension par personne est bien inférieure, selon la DREES : « Fin 2018, le montant mensuel moyen de la pension de droit direct des retraités résidant en France, après prise en compte de l'éventuelle majoration pour trois enfants ou plus, s'élève à 1 504 euros (soit 1 382 euros nets) ».

Et c'est pire pour les femmes : « La pension moyenne des femmes est inférieure de 41 % à celle des hommes. En tenant compte des pensions de réversion, dont les femmes bénéficient en majorité, les écarts se réduisent un peu (à 28 %), mais la retraite moyenne des femmes demeure nettement inférieure à celle des hommes (respectivement 1 398 euros par mois et 1 954 euros par mois) ».

- **Les retraité·es pauvres sont nombreux** : fin 2016, 31 % des retraités résidant en France (48 % des femmes et 12 % des hommes) perçoivent une pension de droit direct inférieure ou égale à 1 000 euros bruts par mois. Près de quatre retraités sur dix bénéficient d'un minimum de pension dans un régime de base.

- **En 10 ans, la personne en retraite a perdu 4,7 % de son pouvoir d'achat.** En brut et en corrigeant de l'inflation, la pension des personnes en retraite a diminué de 3 % et le revenu moyen d'activité a augmenté de 1,7 %.

Sur une longue période, entre 2008 et 2018, la pension brute des assurés ayant déjà liquidé leurs droits à retraite en 2008 a diminué de 3 % en euros constants, soit -0,3 % par an en moyenne annuelle. La pension nette a baissé de 4,7 % en euros constants. Dans le même temps, le revenu moyen brut d'activité a augmenté de 1,7 % en euros constants et le revenu net des prélèvements sociaux est resté stable.

- **Le remplacement de l'indexation sur les salaires par une indexation sur les prix** (réforme Balladur de 1993) que ce soit pour la base de calcul des droits ou des retraites elles-mêmes, conduit à faire baisser - mathématiquement de façon continue - les retraites par rapport aux salaires avec un effet cumulatif dans le temps.

Pour un assuré non cadre et relativement au revenu d'activité moyen, la pension moyenne perçue au cours des cinq premières années de retraite se situe au même niveau que celle perçue l'année de la liquidation des droits. Comme l'indexation des pensions est inférieure à la croissance des salaires, l'érosion augmente avec la période d'examen : l'écart est ainsi de -3 % en moyenne pour les dix premières années de retraite et de -9 % pour les vingt premières années.

Et l'avenir s'annonce bien plus sombre que le passé

Dans le passé, les retraité·es ont profité de l'augmentation générale du pouvoir d'achat : les pensions de droit direct corrigées de la mortalité différentielle des retraités en 2016 progressent de 20 % en moyenne entre les générations 1930 et 1950, les générations les plus récentes ont eu des carrières plus favorables, les niveaux de qualification et de salaire s'étant accrus au fil des générations (diminution progressive du non-salariat notamment agricole), généralisation des régimes complémentaires).

Mais cette progression a commencé à s'inverser, sous l'effet du cumul de toutes les contre-réformes attribuant une pension de plus en plus basse par rapport à l'ancien salaire : cette tendance s'infléchit cependant à partir des générations nées à la fin des années 1940. Cette inflexion pourrait traduire, pour partie au moins, les effets des réformes récentes des régimes de retraite (baisse du rendement des points dans les régimes complémentaires, hausse de la durée de référence pour une carrière complète dans les régimes de base, mise en place de la décote dans les régimes de fonctionnaires, etc.) ou des politiques salariales (gel du point d'indice dans la fonction publique, etc.). Elle peut tenir aussi aux évolutions des carrières parmi ces générations (effets de la hausse du chômage à partir des années 1980, etc.). En raisonnant en termes de régime principal d'affiliation, la pension tous régimes diminue à partir de la génération 1946, que les retraités aient effectué la majeure partie de leur carrière au régime général, dans les régimes alignés ou dans la fonction publique.

A long terme, l'horizon 2070 du COR pour les retraites ne change pas !

Faisons comme si les éminents spécialistes, qui ne voient pas venir les crises économiques, financières, sociales, écologiques, pouvaient prédire l'avenir dans 50 ans. Leurs larges fourchettes de prévisions comportent déjà quelques incertitudes : selon l'importance de la croissance annuelle, les comptes des retraites en 2070 seraient en excédent de 1,7 % ... ou en déficit de 1 %. Pas de quoi s'inquiéter, 50 ans avant.

Ce qui obnubile certains responsables politiques et la partie des économistes qui pense comme eux, c'est la part des dépenses de retraite dans le PIB, et là, ils sont rassurés. Passé le dur moment de la crise sanitaire, ce ratio, qui vient de monter mathématiquement, va baisser lentement mais continuellement et sûrement, pour arriver entre 11,6 et 13,4 % en 2070. Il y aura bien plus de personnes en retraite, mais elles se partageront un plus petit « gâteau », et ça, ce sera en grande partie le résultat de l'accumulation de toutes les réformes ! Le gouvernement est d'autant plus rassuré que les dépenses seront un peu inférieures à ce qui était prévu (fourchette de 11,8 à 13,8 %), car le chômage partiel n'a pas permis d'acquérir autant de droits que prévus.

Les pensions des retraité·es chutent d'un tiers

Même si rien ne change, si aucune régression sociale nouvelle n'est imposée, le niveau de vie des retraité·es va baisser, à cause du cumul de l'application de toutes les « réformes », pour les personnes en retraite, l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus du salaire alors que l'augmentation des salaires est supérieure à celle des prix, et pour les retraitables, l'augmentation automatique de la durée de cotisation, renforcée par la décote. Aujourd'hui, en moyenne, la pension de 1 537 € représente 65 % du salaire moyen de 2 382 €. En 2070, elle ne serait que de 40 à 46 %, soit une chute d'un tiers. La pension sera bien inférieure au salaire.

Aujourd'hui, déjà près d'un·e retraité·e sur trois n'a pas 1 000 € brut par mois et 4 sur 10 survivent avec le minimum de pension. Demain...

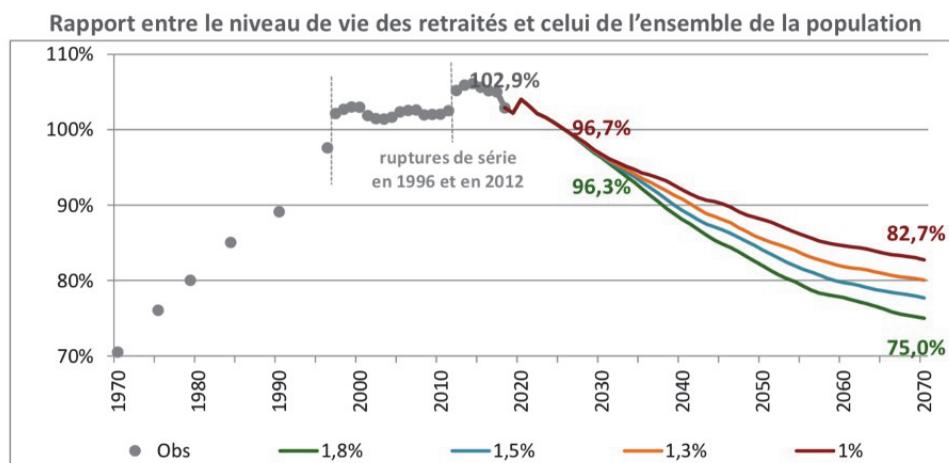
Le niveau de vie des retraité·es diminue d'un quart

Le niveau de vie des retraité·es est présenté comme élevé. En effet, comme l'explique la DREES, cette statistique prend en compte la pension, mais aussi le patrimoine qui s'accumule avec l'âge et augmente le revenu statistique des retraité·es. Le niveau de vie pour les retraité·es est aussi augmenté mathématiquement car il est obtenu par le revenu du ménage divisé par le nombre de personnes dans le ménage, en général seulement 2 car les enfants ne vivent plus au foyer. Cette statistique gonfle le revenu des retraité·es qu'elle évalue aujourd'hui à 103 % de celui de l'ensemble de la population.

L'examen du revenu moyen des ménages se révèle moins généreux pour les retraité·es : 3 060 € pour l'ensemble des ménages, 2 740 pour un ménage comprenant un retraité·e, 2 570 € pour un ménage de deux retraité·es.

Le rapport du COR montre une évolution dramatique du niveau de vie ainsi mesuré des personnes en retraite.

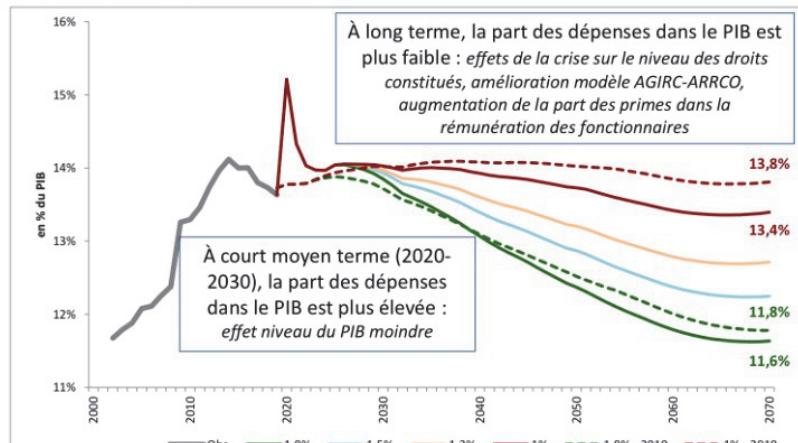
De 103 % aujourd’hui (les revenus du retraité et de l’actif sont quasiment égaux), il diminuerait rapidement, entre 96 et 97 % en 2030 et entre 75 et 83 % en 2070, soit une baisse d’un quart.



Chute des pensions d'un tiers, baisse du niveau de vie d'un quart pour les personnes qui sont et qui vont être en retraite : les gouvernements ont fait le choix de sacrifier les ainé·es. Leur vision productiviste de la société n'a que faire des vieilles et vieux qu'ils considèrent improductifs, inutiles, parfois même de n'être qu'un coût.

Les retraité·es ont des droits, gagnés par le travail de l'ancien salarié et par toutes les cotisations versées. Ils assurent un rôle social indéniable par un bénévolat associatif, par des fonctions politiques, particulièrement dans les communes. Ils doivent être reconnus à leur juste valeur, des citoyen·nes contributeurs de liens sociaux et d'emplois.

Dépenses du système de retraite en part de PIB : écarts 2020-2019



Chaque couleur correspond à un scénario de croissance, entre 1 et 1,8 %.

Leur dernier argument : le « reste à vivre »

Le pouvoir d'achat, appelé aussi reste à vivre, dépend de la pension nette (diminuée de toutes les cotisations et des taxes) et des impôts (revenu, habitation, foncier). Le gouvernement Macron prétend que le pouvoir d'achat augmente grâce à la baisse des impôts. Au moins pour la partie des retraité·es les plus démunis·es, c'est faux.

La taxe foncière n'est pas supprimée, elle a augmenté en moyenne de plus de 30 % en 10 ans, soit trois fois plus que l'inflation. Le patrimoine s'accroît avec l'âge, les retraité·es sont plus concernés par cette taxe que l'ensemble de la population, 3 jeunes retraité·es sur 4 sont propriétaires.

La taxe d'habitation est supprimée pour 80 % des ménages qui récupéreront ainsi un total de 10 milliards d'euros, 18 millions de ménages « gagneront » en moyenne 580 € par an... mais les 4,4 millions les plus démunis, déjà exonérés de cette taxe, n'auront aucun pouvoir d'achat supplémentaire.

L'impôt sur le revenu diminue pour les deux premières tranches dont le taux a baissé de 1 point... mais la majorité (55 %) des 38 millions de foyers fiscaux ne paient pas cet impôt et n'auront rien de plus.

En revanche, tout le monde va perdre un peu de services publics, un peu de services, un peu d'aides sociales, ... que les impôts (en baisse) ne pourront plus payer. Les plus riches gagneront encore du pouvoir d'achat dont ils ne savent que faire, mais cela ne changera pas grand-chose pour les autres et, surtout, les plus démunis auront encore moins.

Conclusion

Si le gouvernement ne fait rien, s'il n'impose aucune réforme ou contre-réforme, les dépenses de retraite vont diminuer, en pourcentage de PIB. Le dernier rapport annuel du COR, publié en juin 2021, l'explique : « Si les ratios de dépenses de retraite dans le PIB diminuent en 2070 par rapport aux niveaux actuels, quel que soit le scénario économique envisagé, c'est que les évolutions démographiques défavorables seront contre-balancées par la baisse à venir de la pension moyenne rapportée aux revenus d'activité, à législation inchangée : la pension continuerait de croître en euros constants, mais moins vite que les revenus, du fait des mécanismes d'indexation du système de retraite sur les prix (quand les revenus d'activité bénéficient en sus des gains de productivité) ».

Et il conclut : « Les dépenses de retraite, à législation constante, sont amenées à décroître à terme en pourcentage du PIB, et sont donc maitrisées ».

Pourtant le gouvernement envisage plusieurs contre-réformes :

- Mettre en route la retraite à points qui va bloquer définitivement la part des dépenses de retraite dans le PIB malgré l'augmentation du nombre de retraité·es, qui va augmenter les inégalités, ... voir la brochure de Solidaires : <https://solidaires.org/Reforme-des-retraites-283>

- Repousser l'âge de départ en retraite à 64 ans, alors que la moitié des personnes prenant leur retraite sont déjà hors emploi. Cela augmenterait encore le chômage.

Face aux menaces grandissantes sur le pouvoir d'achat des (futur·es) retraité·es, c'est maintenant qu'il ne faut pas céder un pouce de terrain, qu'il faut résister sur les pensions, qu'il faut obtenir le rattrapage du pouvoir d'achat perdu et l'indexation des pensions sur le salaire moyen. Nous devons refuser la division qui veut faire porter aux inactifs (chômeurs et retraité·es) le coût des mesures gouvernementales ... et rappeler que, malgré la crise subie par le plus grand nombre, les plus riches se sont encore enrichis davantage et que le CAC 40 a distribué 140 % de ses bénéfices à ses actionnaires, en puisant dans sa trésorerie.